



Publié le : 06/11/2025

Bureau

Séance du jeudi 23 octobre 2025
Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 16 octobre 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

La séance est ouverte à 18h09 et levée à 20h10

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°16), M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°21 incluse), Mme Marie ZEHAFF

Etaient absents : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE, M. Anthony NAPPEZ, M. Nathan SOURISSEAU,

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote : Mme Marie-Jeanne BERNABEU donne pouvoir à M. Jean-Paul MICHAUD, M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Marie ETEVENARD, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, Mme Lorine GAGLIOLO donne pouvoir à M. Gilles ORY, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Anthony NAPPEZ donne pouvoir à M. Franck RACLOT, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°22)

Délibération n°2025/2025.00336
Rapport n°9 - Forum entrepreneuriat féminin de Coopilote

Forum entrepreneuriat féminin de Coopilote

Rapporteur : Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	08/10/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Entrepreneuriat »	Montant prévu au budget 2025 : 143 227 € Montant de l'opération : 2 500 €

Résumé :

Le présent rapport porte sur la participation financière de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM) au Forum entrepreneuriat féminin mis en œuvre par Coopilote. Il est proposé dans le cadre d'une convention de se prononcer sur le versement par GBM de 2 500 € pour l'organisation de cet événement.

I - Coopilote, Coopérative d'activités et d'emploi en Franche-Comté

La Coopérative d'Activité et d'Emploi permet à l'entrepreneur de développer son projet sans être contraint de créer sa propre structure. Le futur entrepreneur est juridiquement hébergé par la Coopérative d'Activité et d'Emploi.

Salarié en CDI de la coopérative, l'entrepreneur-salarié est payé au prorata du chiffre d'affaires réalisé, déduction faite des cotisations sociales (salariales et patronales) et de la participation aux frais de la structure qui représentent 10 % de son chiffre d'affaires.

La Coopérative prend en charge un parcours de formation du créateur de 24 mois. L'accompagnement se situe à la fois en amont, au lancement, au développement puis à la consolidation de l'activité.

L'équipe de Coopilote est présente tout au long du parcours et intervient au quotidien dans :

- le marketing : étude marketing du projet, business plan, stratégie,
- le commercial : plan d'action et feuille de route, suivi de prospection, négociation commerciale,
- la gestion : analyse de gestion, maîtrise des coûts, maintien de la marge...,
- la stratégie et l'organisation quotidienne,
- l'organisation technique, l'investissement, la gestion du temps...

Si l'activité se révèle viable, les entrepreneurs-salariés peuvent, au bout de deux ans, soit quitter la Coopérative pour poursuivre leur activité en fondant une entreprise indépendante, individuelle ou collective soit continuer à exercer leur activité au sein de la Coopérative et en devenir salarié-associé. Si l'activité n'est pas viable, le salarié retrouve son statut initial sans avoir perdu ses droits aux indemnités chômage.

II - Forum entrepreneuriat féminin 2025

L'action Forum pour l'Entrepreneuriat féminin a été lancée en 2018, et a été renouvelée chaque année depuis son lancement. Les objectifs de l'opération sont de :

- développer l'entrepreneuriat au féminin pour viser la parité,
- identifier les grandes étapes d'un projet de création d'entreprise pour acquérir la culture entrepreneuriale,
- rencontrer les opérateurs de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprises,

- stimuler l'entrepreneuriat féminin grâce à des témoignages inspirants.

Programmé en novembre 2025, le forum proposera 5 sessions pour un cycle complet de découverte de l'entrepreneuriat, sous forme de webinaire et d'atelier interactif pour la dernière séquence.

- journée 1 : L'adéquation Personne – Projet (par Coopilote et BGE),
- journée 2 : La stratégie commerciale (par Coopilote),
- journée 3 : Les outils de communication et la stratégie (par Coopilote),
- journée 4 : Les prévisionnels et les outils financiers (par Coopilote + Adie + France Active),
- journée 5 : Speed meeting et atelier " Dépasser ses croyances limitantes " (par Coopilote).

Depuis 2022, le forum a été conçu et réalisé en distanciel. En novembre 2025, la formule mixera distanciel et présentiel. Si Coopilote est l'intervenant principal et le maître d'œuvre de l'action, cette dernière est partenariale et associée, dès la conception et la préparation, les structures d'accompagnement (BGE) et du financement (France Active, Adie).

En 2024, 110 participantes se sont inscrites au forum, l'ambition 2025 est de mobiliser 125 participantes. Le public est très majoritairement constitué de porteuses d'un projet en émergence ou en réflexion, qui hésitent à franchir le pas. L'objectif principal est de faire engager une démarche entrepreneuriale effective débouchant sur le lancement de 10 projets de création d'activité générant 10 emplois à terme.

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET - 2025		RESSOURCES PREVISIONNELLE 2025	Prev 2025	Préciser : Acquis/En cours/ A solliciter
Dénomination de la structure : COOPILOTE		Etat		
Intitulé du projet : Forum digital Entrepreneuriat féminin BFC		GBM	4 500 €	Partiel
DEPENSES				
ACHATS (à détailler)		Région BFC	4 556 €	
		BPI France	9 056 €	
		TOTAL DES RESSOURCES	18 113 €	
SERVICES ET PRESTATIONS EXTERNES				
			4 500	
Frais logistique (déplacements, location, réception)			2 000	
Frais de communication			2 500	
CHARGES DE PERSONNEL DEDIES AU PROJET DE LA STRUCTURE PORTEUSE			9 750	
Coopilote - Remunération du personnel spécifique au projet			9 750	
CHARGES DE PERSONNEL DEDIES AU PROJET DES PARTENAIRES				
Prestations France Active - Adie - BGE (B + FC)			2 400	
Total FRAIS DE STRUCTURE (15% MS)			1 463	
TOTAL			18 113	

III - Soutien du Grand Besançon

GBM souhaite compléter l'aide financière de la Région et de BPI en finançant cette action en faveur de l'entrepreneuriat féminin. De ce fait, il est proposé d'accorder une subvention de 2 500 € pour l'organisation de l'édition 2025 du Forum entrepreneuriat féminin par Coopilote.

C'est la première fois que GBM soutient financièrement cette manifestation, n'ayant jamais été sollicitée les années précédentes.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la participation financière de la Communauté Urbaine du Grand Besançon à Coopilote pour un montant total de 2 500 € au titre de l'organisation de l'édition 2025 du Forum entrepreneuriat féminin,
- approuve la convention de participation correspondante jointe en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

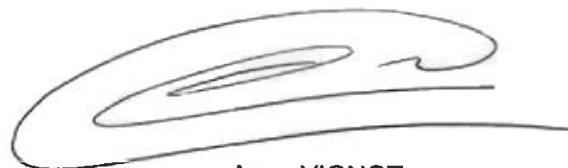
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Fabrice TAILLARD
Conseiller Communautaire Délégué



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon, représentée par sa Présidente, Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 23 octobre 2025 et ci-après dénommée « GBM »,
D'une part,

Et :

Coopilote, Coopérative d'activités et d'emploi en Franche-Comté, représentée par son Président, Vincent GIRARD, et ci-après dénommée « Coopilote »,
D'autre part,

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles GBM apporte son concours à l'organisation par Coopilote de l'édition 2025 du Forum entrepreneuriat féminin.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2025.

Article 3 – Forum entrepreneuriat féminin 2025

L'action Forum pour l'Entrepreneuriat féminin a été lancée en 2018, et a été renouvelé chaque année depuis son lancement. Les objectifs de l'opération sont de :

- développer l'entrepreneuriat au féminin pour viser la parité
- identifier les grandes étapes d'un projet de création d'entreprise pour acquérir la culture entrepreneuriale
- rencontrer les opérateurs de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprises pour bénéficier du meilleur accompagnement
- stimuler l'entrepreneuriat féminin grâce à des témoignages inspirants

Programmé en novembre 2025, le forum proposera 5 sessions pour un cycle complet de découverte de l'entrepreneuriat, sous forme de webinaire et d'atelier interactif pour la dernière séquence.

- Journée 1 : L'adéquation Personne – Projet (par Coopilote et BGE)
- Journée 2 : La stratégie commerciale (par Coopilote)
- Journée 3 : Les outils de communication et la stratégie (par Coopilote)
- Journée 4 : Les prévisionnels et les outils financiers (par Coopilote + Adie + France Active)
- Journée 5 : Speed meeting et atelier " Dépasser ses croyances limitantes " (par Coopilote)

Depuis 2022, le forum a été conçu et réalisé en distanciel. En 2025, la formule mixera distanciel et présentiel. Si Coopilote est l'intervenant principal et le maître d'œuvre de l'action, cette dernière est partenariale et associée, dès la conception et la préparation, les structures d'accompagnement (BGE) et du financement (France Active, Adie).

En 2024, 110 participantes se sont inscrites au forum, l'ambition 2025 est de mobiliser 125 participantes. Le public est très majoritairement constitué de porteuses d'un projet en émergence ou en réflexion, qui hésitent à franchir le pas. L'objectif principal est de faire engager une démarche entrepreneuriale effective débouchant sur le lancement de 10 projets de création d'activité générant 10 emplois à terme.

Article 4 - Evaluation et adaptation des actions

Coopilote rendra compte de l'évaluation qualitative et quantitative de cette action au vue de son rapport d'activité pour l'année N-1 et ce avant le 31 mars de l'année N.

Article 5 - Attribution d'une subvention

Sur la base de la demande formulée par Coopilote le 21 février 2025, GBM versera à Coopilote une participation financière à l'action citée dans l'article 3 de la présente convention d'un montant forfaitaire de 2 500 €.

Article 6 - Information de GBM

6.1.1 - Informations comptables et financières

COOPILOTE transmettra à GBM, avant le 31 mars de l'année N+ suivant l'exercice clos, les documents ci-après énumérés :

- copie certifiée des comptes annuels du dernier exercice comptable, comprenant notamment le bilan certifié conforme,
- les comptes détaillés des opérations réalisées ainsi que tous documents faisant connaître le résultat de l'activité,
- dès qu'il sera disponible et accepté par le conseil d'administration, le rapport du commissaire aux comptes.

6.1.2 - Contrôle des informations transmises

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, GBM pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation des subventions et de la bonne exécution de la présente convention.

A cet effet, les agents et personnels accrédités par GBM pourront se faire présenter toutes pièces nécessaires à la vérification des rapports et documents fournis.

6.2 - Communication du soutien apporté par GBM

COOPILOTE s'engage à valoriser le soutien apporté par GBM dans le cadre de l'organisation de l'édition 2025 du Forum entrepreneuriat féminin.

Article 7 - Responsabilité

COOPILOTE conservera la responsabilité des missions et actions qu'elle exerce, y compris celles visées par les stipulations de la présente convention, sans que la responsabilité de GBM puisse être recherchée.

COOPILOTE s'engage à contracter les assurances nécessaires à cet effet.

Article 8 - Résiliation

En cas de carence ou de faute caractérisée de l'une ou l'autre des parties, après mise en demeure restée infructueuse pendant un mois, la convention pourra être résiliée sans préavis.

Article 9 - Contentieux

Les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

Au préalable, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable permettant de préserver les objectifs énumérés dans l'exposé de la présente convention.

Article 10 - Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, COOPILOTE fait élection de domicile à Besançon.

Fait à Besançon, en deux exemplaires originaux, le

Pour Coopilote,

Pour la Communauté Urbaine de Grand
Besançon Métropole,

Le Gérant,
Vincent GIRARD

La Présidente
Anne VIGNOT